



Taxe d'apprentissage

2 0 1 0

  
**ESM-A**  
MARNE-LA-VALLÉE / PARIS

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE MANAGEMENT EN ALTERNANCE

# Fiche d'aide au calcul de votre **Taxe nette**

L'Ecole Supérieure de Management en Alternance de Marne-la-Vallée assure une assistance permanente pour la gestion de votre taxe d'apprentissage.  
Votre contact privilégié : Damien TARDIVON au 01 72 84 60 02

Le montant de votre masse salariale sera exprimé en Euros (sans centimes)

1

Salaires versés en 2009 (S)

Base de la sécurité sociale (rubrique contribution et taxe d'apprentissage de la DADS-U)

S : \_\_\_\_\_ €

2

Taxe Brute (T)

$S \times 0,50\% =$

T : \_\_\_\_\_ €

$S \times 0,10\%$  non attribuable <sup>(1)</sup> =

T2 : \_\_\_\_\_ €

(1) Les entreprises d'au moins 250 salariés n'atteignant pas 3 % de contrat d'apprentissage et/ou contrat de professionnalisation se voient majorer de 0,10 %.

3

Quota d'apprentissage (Q)

$T \times 52\% =$

Q : \_\_\_\_\_ €

CFA ( $T \times 30\%$ ) attribuable aux CFA =

\_\_\_\_\_ €

FNDMA ( $T \times 22\%$ )<sup>(2)</sup> non attribuable =

\_\_\_\_\_ €

(2) Fond National de Développement et de Modernisation de l'Apprentissage

4

Hors Quota (Barème) (HQ)

$T \times 48\%$  attribuable aux écoles =

HQ : \_\_\_\_\_ €

(1)

	Catégorie A (Diplômes Niveau IV et V)	Catégorie B (Diplômes Niveau II et III)	Catégorie C (Diplômes Niveau I)
<b>Frais de stage déductibles</b> dans la limite du plafond :	19 euros x _____ jours = _____ €	31 euros x _____ jours = _____ €	40 euros x _____ jours = _____ €
<b>Plafond : 4% de la taxe brute</b>	Taxe brute (T) x 4% = _____ €		
	Le cumul de vos déductions ne doit pas dépasser le plafond		
<b>Taxe Nette à répartir</b>	(HQ x 40%) - (déduction ou plafond) A = _____ € Affectable à l'ESM-A (par cumul)	(HQ x 40%) - (déduction ou plafond) B = _____ € Affectable à l'ESM-A	(HQ x 20%) - (déduction ou plafond) C = _____ € Affectable à l'ESM-A
<b>Total Taxe Nette (D)</b>	A + B + C = _____ €		

(1) Si vous avez accueilli des stagiaires sous convention pendant l'année 2009, il vous est possible de soustraire des frais de stage en fonction du nombre de jours de présence de ces derniers. Pour cela, référez-vous à la catégorie correspondant au diplôme préparé.

L'ESM-A est habilitée à percevoir votre taxe d'apprentissage dans les catégories C + B + A (par cumul) sauf si votre taxe brute est inférieure ou égale à 305 € ( $S < 61000$  €). Dans ce cas, vous avez la possibilité de verser la totalité de votre taxe nette (D) à l'école.

Suite au décret N° 2005-1392 du 8 novembre 2005, vous devez verser votre taxe d'apprentissage par l'intermédiaire d'un organisme collecteur : la Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine-et-Marne (notre partenaire) ou votre organisme collecteur habituel.

**Merci de préciser sur le bordereau de versement : les références de l'ESM-A ainsi que le montant à affecter (voir tableau ci-dessus : catégorie C + catégorie B + catégorie A par cumul) ou la mention "Au maximum des possibilités".**

Nous vous remercions de nous informer de votre versement à l'aide du document (B) ci-joint.

# Promesse de Versement de la **Taxe d'apprentissage**

Date limite de versement 28 février 2010

Nom de l'entreprise : \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Siren : \_\_\_\_\_ Code NAF : \_\_\_\_\_

Nom du groupe : \_\_\_\_\_ Secteur d'activité : \_\_\_\_\_

## Personne(s) à remercier et à informer du suivi du dossier taxe d'apprentissage

**Contact 1**     Décisionnaire taxe d'apprentissage     Gestionnaire du dossier taxe d'apprentissage

Nom et prénom \_\_\_\_\_ Fonction \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_ e-mail : \_\_\_\_\_

**Contact 2**     Décisionnaire taxe d'apprentissage     Gestionnaire du dossier taxe d'apprentissage

Nom et prénom \_\_\_\_\_ Fonction \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_ e-mail : \_\_\_\_\_

## Organisme collecteur de taxe d'apprentissage

Nom \_\_\_\_\_ Adresse \_\_\_\_\_

**Vous devez impérativement reporter sur le bordereau de votre organisme collecteur les noms et adresses des écoles, les catégories en précisant le cumul et les montants ou si possible "au maximum"**

Nom et adresse de l'établissement	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Montant (inscrire si possible au maximum)
ESM-A 54-56, rue de la Maison Rouge - Lognes 77437 Marne-La-Vallée Cedex 2	40% par la règle du cumul*	+ 40%	+ 20%	_____ €

\*La réglementation fiscale vous permet d'avoir recours à la règle du cumul entre 2 catégories voisines (A+B).  
N'oubliez pas de donner des instructions en ce sens à votre organisme collecteur afin de maximiser votre versement.

Cachet de l'entreprise :

Signature :



**ESM-A**  
*MARNE-LA-VALLÉE / PARIS*

54-56, rue de la Maison Rouge - Lognes  
77437 Marne-La-Vallée Cedex 2  
Tél. : 01 72 84 60 02  
Fax : 01 64 62 62 43  
e-mail : [dtardivon@hemail.fr](mailto:dtardivon@hemail.fr)  
site internet : [esm-a.eu](http://esm-a.eu)

